

La construction du Sujet en question



Les concours de mini-miss, une enquête de terrain

Par Laurence Watillon

L'annonce, en septembre 2013, de l'interdiction des concours de mini-miss en France pour les moins de 16 ans a fait couler beaucoup d'encre, y compris en Belgique ; une des craintes exprimées était que ces concours, très populaires, se déplacent du côté belge de la frontière pour contourner l'interdiction.

Dans les levées de boucliers qui se firent jour à cette occasion, l'élément récurrent reproché à ces concours était l'hypersexualisation des enfants, nuisible à leur développement harmonieux.

Le concept d'hypersexualisation a donné lieu à des interprétations différentes ; Yapaka avait, dans un ouvrage de sa collection Temps d'arrêt auquel nous avons été invités à participer, tenté de mieux le cerner et le comprendre. C'est par une immersion dans le public des concours de mini-miss et misters, par des rencontres avec des organisateurs, et par des entretiens avec les jeunes concourant ainsi qu'avec leurs familles, que nous avons voulu compléter notre approche, afin de mieux appréhender les motivations des uns et des autres. Nous avons dès lors laissé dans cette étude une large place à ces observations et à ces écoutes.

En écoutant les acteurs, c'est l'hypothèse d'une nouvelle transversalité négative qui se confirme.

- [Lire l'étude](#)

Une analyse critique des usages et des effets paradoxaux de la théorie des droits culturels

Par Jean Blairon

Le 21 novembre, le CIEP organisait une journée intitulée « Au(x) sujet(s) des droits culturels ». Jean Blairon était chargé d'y construire une intervention critique sur ce thème des droits culturels. Il part pour ce faire d'un article de P. Meyer-Bisch, « Le droit de participer à la vie culturelle, premier facteur de liberté et d'inclusion sociale ».

Pour Jean Blairon, il n'y a pas plus de concept pur que d'art pur : l'art se construit par rapport à des références, et les concepts de même – même le concept vertueux des droits culturels. Et de même la critique. Aussi développe-t-il ici les références sur lesquelles il appuie sa critique de ce concept en particulier. S'appuyant sur ces références, il met en lumière que le concept des droits culturels peut faire l'objet de deux traductions en conflit, qu'il développe point par point.

Ces traductions en concurrence ne constituent pas de simples nuances théoriques.

Elles constituent des énoncés qui sont susceptibles de faire entrer le concept « droits culturels » dans des chaînes de traduction fort différentes, aux conséquences sociétales fort dissemblables.

- [Lire l'analyse](#)

Novembre 2014

1, Rue des Rêles Namurwès
B-5000 Namur
Belgique

RTA
Réalisation | Téléformation | Animation